



Québec, le 31 juillet 2014

Monsieur Laurent Lessard  
Ministre  
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs  
5700, 4<sup>e</sup> Avenue Ouest, A-301  
Québec, QC G1H 6R1

**Objet : Avis du Conseil sur les plans d'aménagement forestier opérationnels (PAFIO)  
de la période intérimaire 2014-2015**

Monsieur le Ministre,

Pour une seconde année consécutive, les parties à l'Entente de la Paix des braves ont confié au Conseil le soin d'analyser les planifications forestières 2014-2015 élaborées et finalisées dans le cadre de mesures intérimaires, en attente de la signature d'une nouvelle entente d'harmonisation entre le régime forestier adapté (RFA) et le nouveau régime forestier québécois.

L'analyse réalisée révèle que l'ensemble des éléments soulignés lors de la révision des planifications de la période intérimaire 2013-2014 demeure. Plus précisément, des problématiques ont été constatées concernant l'absence de mesures convenues conjointement par les parties afin de prendre en compte la situation du caribou forestier sur le territoire, l'intensification de la planification de récolte des peuplements feuillus, l'inaccessibilité de certains secteurs due au fait que l'évaluation des impacts environnementaux de plusieurs projets de route n'est pas complétée, l'insatisfaction de nombreux trappeurs cris quant à la gestion des zones riveraines et l'accès aux cartes d'aide à la planification. De plus, dans le cadre de l'analyse des planifications 2014-2015, le Conseil tient à relever la problématique concernant la disponibilité des rapports d'analyse de certains groupes de travail conjoints.

Le Conseil constate néanmoins des développements potentiels et relève certaines pistes de solution relativement à ces problématiques, notamment l'application d'une approche de précaution pour le caribou forestier, approche mise en œuvre par le Ministère, mais faisant toujours l'objet de discussion de la part de la partie crie; l'identification par les parties d'une solution à la problématique des bandes riveraines dans le cadre des négociations d'une nouvelle entente d'harmonisation faisant toujours l'objet de discussions; et, finalement, des échanges des parties sur les mécanismes à mettre en

place et l'entente de confidentialité requise pour permettre aux planificateurs forestiers du Ministère d'avoir accès aux cartes d'aide à la planification produites par les Cris.

Le Conseil déplore cependant que les parties tardent à mettre en œuvre des actions pour convenir d'un plan global visant le rétablissement du caribou forestier sur le territoire, plan qui pourrait ainsi être intégré dans les planifications forestières à venir; pour définir une stratégie des peuplements mélangés poursuivant autant des objectifs fauniques que forestiers et pour réviser la gouvernance des groupes de travail conjoints afin qu'ils produisent leurs rapports d'analyse en respect des échéances convenues par les parties.

Bien que le nouveau régime forestier québécois soit en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> avril 2013 et que les parties indiquent s'être entendues sur l'essentiel des modifications devant être apportées au RFA, une entente globale portant sur l'harmonisation du régime forestier adapté demeure à être signée par les parties. Cette situation entraîne un contexte d'ambiguïté et de confusion au sein des personnes et organisations impliquées dans la mise en œuvre du RFA, et ce, au détriment des gains faits au cours des dernières années dans le développement des relations de collaboration entre les intervenants.

Le Conseil recommande donc aux parties de finaliser leurs discussions et d'officialiser, dès que possible, les harmonisations convenues au régime forestier adapté. Le nouveau cadre d'intervention étant défini par la signature de la nouvelle entente, les intervenants concernés pourront alors s'investir davantage dans la mise en œuvre des modalités convenues, le traitement des enjeux identifiés et l'évolution du régime forestier adapté.

Finalement, concernant les enjeux identifiés n'étant pas directement liés à la signature de la nouvelle entente, notamment une stratégie distincte pour les peuplements mélangés ou l'accessibilité aux cartes d'aide à la planification, le Conseil encourage les parties à prendre action afin d'assurer, le plus rapidement possible, la mise en œuvre des solutions appropriées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.



Albin Tremblay  
Président du Conseil

c. c. Monsieur Matthew Coon Come, Grand chef, GCC-EI